GROUPE SCOLAIRE TENBOSCH
2026 - 2027



RÈGLES DE VIE

à l'école

La Directrice

Wendy Verdoot : 02/515.75.10 – wendy.verdoot@ixelles.brussels

Les secrétaires

Charline Balho 02/515.75.09 - charline.balho@ixelles.brussels
Giovanna Carzedda, 02/515.75.11- giovanna.carzedda@ixelles.brussels

Site école: ecoletenbosch.ixelles.be

Nous vous souhaitons la bienvenue au Groupe scolaire Tenbosch.

Notre établissement se compose de deux sites :

- École 9, section primaire, située au 136 rue Américaine,
- et l'École 10, section maternelle, au 161 rue de l'Aqueduc

SOMMAIRE

1) *Obligation scolaire et justificatifs d'absence* 3
2) *Horaire et ponctualité* 3
 - *Fin de cours* 5
 - *Les rangs* 5
 - *Cartes de sortie* 5
 - *Etude surveillée* 5
 - *Ateliers parascolaires* 6
 - *Accueil extrascolaire* 6
 - *Organisation du mercredi* 6
3) *Cantine* 7
4) *Collations et boissons* 7
5) *Gratuité scolaire* 8
6) *Les activités culturelles, sportives et classes de dépaysement et de neige* 8
7) *Cours psychomotricité* 8
8) *Education physique et natation* 9
9) *Journal de classe* 9
10) *Farde d'avis* 9
11) *Bulletins* 10
12) *Engagement des élèves et des parents* 10
13) *Sanctions* 11
14) *Tenue vestimentaire* 12
15) *Matériels scolaires et objets trouvés* 12
16) *Responsabilités de l'école en cas de dommage* 12
17) *Accidents et assurance scolaires* 12
18) *Maladies et médicaments* 13
19) *Réseaux sociaux* 14
20) *Talon à remettre* 15

1. OBLIGATION SCOLAIRE ET JUSTIFICATION DES ABSENCES

Bien que la fréquentation scolaire ne soit pas obligatoire pour les enfants de classe d'accueil, de 1ère et de 2ème maternelle, une présence régulière est fortement recommandée.
Elle constitue un élément essentiel pour favoriser leur développement, leurs apprentissages, leur autonomie et leur épanouissement au sein de la vie scolaire.

L'école est obligatoire à partir de la 3ème maternelle.

Toute absence d'un ou 2 jours doit être justifiée auprès du titulaire de classe de votre enfant dès son retour à l'école, soit par un justificatif d'absence (document remis à la rentrée) soit par un certificat médical.

La direction se réserve le droit de refuser un motif d'absence s'il ne correspond pas aux critères définis par la réglementation en vigueur.

Toute absence de plus de deux jours consécutifs doit être couverte obligatoirement par un certificat médical.

Dès 9 demi-jours d'absences non justifiées ou non conformes, l'école est tenue de vous convoquer, d'en informer le CPMS, et de transmettre une déclaration à la DGEO (Direction générale de l'Enseignement obligatoire), qui assurera le suivi du dossier.

2. HORAIRES ET PONCTUALITÉ

Dès son arrivée à l'école, l'enfant est tenu de respecter les consignes données par les personnes en charge de la surveillance (dans les lieux communs, durant les rangs, etc.).

L'école ouvre à 7h15, les enfants sont accueillis par un(e) animateur(trice) en garderie, puis pris en charge par les enseignants :
À 8h10 pour l'école primaire (au préau, la cour principale)
À 8h20 pour l'école maternelle (local de garderie)

À 8h25, les enfants sont pris en charge par les enseignants et débutent les activités de la journée. Pour le bon fonctionnement des activités, tous les parents sont priés de quitter l'établissement.
Les portes de l'école seront fermées de 8h30 à 15h30 (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et de 8h30 à 10h55 (en maternelle) et de 8h30 à 11h55 (en primaire)
Le secrétariat reste ouvert.

École maternelle

Lundi-Mardi	Mercredi	Jeudi-Vendredi
8h25 -12h00 *Recréation* 13h55 - 15h30	8h25 - 10h55	8h25 -12h00 *Recréation* 13h55 -15h30

Les élèves doivent être présents 5 minutes avant le début des cours. Vous êtes tenus de respecter les horaires ainsi que le travail des équipes pédagogiques.

Ecole primaire

	Lundi-Mardi	Mercredi	Jeudi-Vendredi
P1 - P2	8h25 -12h00 *Recréation* 13h55 - 15h30	8h25 - 11h10	8h25 -12h00 *Recréation* 13h45 -15h30
P3 - P4	8h25 -12h00 *Recréation* 13h25 - 15h30	8h25 - 11h10	8h25 -12h00 *Recréation* 13h25 -15h30
P5 - P6	8h25 -12h00 *Recréation* 13h - 15h30	8h25 - 11h10	8h25 -12h00 *Recréation* 13h -15h30

Les élèves doivent être présents 5 minutes avant le début des cours.
Tout retard doit être signalé au secrétariat de l'école.
Les élèves arrivant en retard devront obligatoirement se présenter au secrétariat avant de rejoindre leur classe.
Après 5 retards répétés, les parents seront convoqués par la Direction

FIN DES COURS

L'élève peut aller, soit : • aux **rangs**,
• **sortir seul**, avec sa carte de sortie,
• à l'**étude surveillée**,
• aux **ateliers parascolaires**, ou
• à l'accueil extrascolaire (**garderie).**

LES RANGS

- **Le rang parents :** Les élèves sont accompagnés par les enseignants devant la porte d'entrée de la rue Américaine où les parents les récupèrent.
- **Le rang 10 :** Les parents ayant des enfants en maternelle et en primaire peuvent les récupérer du côté maternelle, rue de l'Aqueduc 161. Le rang part de la salle de fêtes, d'où un enseignant les accompagne jusqu'à la sortie

CARTE DE SORTIE

À partir de la 4e année primaire, les élèves peuvent obtenir une carte de sortie, uniquement sur demande des parents. Ces derniers indiqueront clairement les jours et les heures où l'élève est autorisé à quitter l'école seul.
Les aînés sont autorisés à sortir avec leurs cadets uniquement si cette permission est clairement mentionnée sur leur carte de sortie.
En l'absence de cette carte, aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école seul.
La carte de sortie constitue un engagement de confiance : elle doit être conservée avec soin et utilisée de manière responsable par l'enfant.

ETUDE SURVEILLÉE

L'Asbl Education Formation Ixelles organise les études surveillées GRATUITES dans l'école les lundis, mardis et jeudis.

Les inscriptions se font via le formulaire Google Forms disponible via le lien ou le code QR ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScQgoUesAz16IPjuub2tpNv7XMMsLOYhuoCgVU0-IXVv-MmwA/viewform?usp=header

Les instituteur(trices) de l'école assurent la surveillance de vos enfants

ATELIERS PARASCOLAIRES

Chaque trimestre, les enseignants de l'école proposent à vos enfants une série d'ateliers organisés après les cours. Ces ateliers, dont le contenu peut varier en fonction des disponibilités des enseignants, sont payants. Le montant à régler dépend du nombre de séances ainsi que de leur durée.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (Garderie)

La coordinatrice extra-scolaire : **Christel Leempoels** 0478/55 03 12
christel.leempoels@ixelles.brussels

Les inscriptions à la garderie se font via un formulaire distribué à la rentrée scolaire.

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7h15 à 8h10 et de 15h45 à 18h30.
- Les mercredis : de 7h15 à 8h10 et de 12h00 à 18h30.

Le service d'accueil extrascolaire accueille également les enfants pendant les congés scolaires.

ORGANISATION DU MERCREDI

La porte de l'école 10 (rue de l'Aqueduc 161) sera fermée de 12h à 13h afin de permettre aux enfants de déjeuner sereinement à la cantine.

Pour les enfants des classes d'accueil et de première maternelle :
Les sorties se font soit à 10h55, à 11h50 après les repas ou soit après la sieste, à partir de 13h45.

Pour plus d'info : *https://atl.ixelles.be*

3. CANTINE

Pour les repas, vous avez le choix entre les repas tartines (préparer par vos soins) ou les repas chauds via les Cuisine Bruxelloise.
L'inscription aux repas chauds, ainsi que leur suspension ou leur annulation, doivent être effectuées directement par les parents via le site des Cuisines Bruxelloises :
https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be
Les menus sont disponibles chaque mois en ligne à l'adresse suivante :
https://www.lescuisinesbruxelloises.be/fr

Maternelles

1er service : 11h15 à 12h00 → Accueil + M1
2ème service : 12h00 à 12h30 → M2 + M3



Primaires

1er service : 12h00 à 12h30 → P4 + P5 + P6
2ème service : 12h40 à 13h10 → P1 + P2 +P3

RAPPEL : Le mercredi tous les enfants de M3 -> P6 mangent de 12h à 12h40,
Les portes d'entrées de l'école sont donc fermées pendant ces heures.

4. COLLATIONS ET BOISSONS



Seules des collations saines sont autorisées.
ATTENTION : pas de chips ni de bonbons.
Les enfants peuvent apporter une gourde remplie uniquement d'eau (Pas de bouteille ni de berlingot). Elle peut être remplie à tout moment de la journée.

5. GRATUITÉ SCOLAIRE

• La **Fédération Wallonie-Bruxelles** prend en charge le matériel scolaire pour les enfants de la classe d'accueil à la 4e primaire.
• À l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027, la **commune d'Ixelles** continue de renforcer son engagement en faveur de la gratuité scolaire pour tous.
• Les seuls effets à prévoir sont : un **cartable**, une **tenue de gymnastique** et une **boîte à tartines**.

6. LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET CLASSES DE DÉPAYSEMENT ET DE NEIGE

La participation des élèves aux activités culturelles, sportives et aux classes de dépaysement ou de neige est obligatoire.
Ces activités, intégrées au projet d'établissement ont un but pédagogique et contribuent au développement scolaire et personnel des enfants.
Les classes de dépaysement ont lieu en M3, P2, P4 et P6.

7. COURS DE PSYCHOMOTRICITÉ

En maternelle, tous les élèves bénéficient de **deux heures de psychomotricité** par semaine.
Des **pantoufles de gymnastique** marquées au nom de l'enfant sont demandées en début d'année.

8. ÉDUCATION PHYSIQUE ET NATATION



En primaire, tous les élèves bénéficient de cours d'éducation physique et de natation.
Les P1-P4 → 1h d'éducation physique et 1h de natation
Les P5-P6 → 2h d'éducation physique et 1h de natation

L'équipement requis comprend :
Gym : – un **short bleu ou noir**,
– un **t-shirt blanc**
– des **sandales de gymnastique blanches**,
Natation : – un **maillot**
– une **serviette**
– un **bonnet de bain**.



Le tout marqué au nom de l'enfant et rangé dans un **sac en tissu.**
Ces activités sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée par un **mot écrit des parents** ou un **certificat médical**.

9. JOURNAL DE CLASSE



Le journal de classe est un **outil essentiel de communication** entre l'école et la famille.
Il doit être **lu et signé chaque jour par les parents**. Il vous permet de vérifier si les devoirs ont été réalisés et si votre enfant est bien préparé pour le lendemain.
Un **horaire hebdomadaire** est inséré en début de journal pour vous aider à ne rien oublier.

10. FARDE D'AVIS



La farde d'avis contient des informations importantes liées à la vie de l'école : documents divers, fêtes, sorties, etc.
Il est essentiel de la consulter régulièrement, de compléter, de signer les documents et de les remettre à **la date indiquée**.

11. BULLETINS

En primaire, les bulletins seront remis trois fois par an lors des réunions des parents.
En maternelle, les bulletins seront remis deux fois par an lors des réunions des parents.
Ils devront être signés par les parents et rendus au titulaire de classe rapidement.
Les dates de remise du bulletin seront communiquées en début de chaque année scolaire.
Les bulletins sont des documents officiels qui doivent être maintenus en bon état.

12. ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DES PARENTS

Engagement de l'élève

L'élève s'engage à adopter une attitude bienveillante et responsable au sein de l'école.
Cela passe par :

- L'usage de la politesse et des petits mots magiques comme **«bonjour», «merci», «s'il vous plaît»** envers tous les adultes et les autres enfants ;
- Une attitude respectueuse, courtoise et correcte envers ses camarades, les enseignants et le personnel de l'école ;
- Le respect du travail, de ses affaires et de celles des autres, du matériel mis à disposition et de tous les locaux.
- Une gestion responsable des conflits : l'élève est encouragé à dialoguer à faire appel à un adulte en cas de besoin.
- Le respect des règles en matière d'échanges : il est interdit de vendre ou d'acheter des objets entre élèves.

Engagement des parents

Chaque parent joue un rôle essentiel dans le cadre éducatif de son enfant même au sein de l'école.
Votre engagement consiste à :

- Assumer le rôle éducatif en cohérence avec les projets de l'école ;
- Veiller au suivi scolaire de votre enfant.
- Respecter les règles de l'école.

Il nous tient à cœur que les parents soient des partenaires éducatifs engagés, aux côtés de l'école - comme vous l'êtes déjà !
Chacun a un rôle important à jouer, et nous vous remercions de votre confiance : l'aspect pédagogique, quant à lui, reste entre les mains des professionnels de l'enseignement.
Les parents n'interviennent pas dans la discipline de l'établissement. Ils respectent les consignes et les décisions de l'école.
En cas de question, nous sommes à votre disposition pour ouvrir le dialogue.

13. SANCTIONS

Des règles et des sanctions ont été élaborées, elles sont valables pour tous les enfants de l'école.
En cas de non-respect, l'élève est susceptible de se voir appliquer une sanction éducative ou disciplinaire proportionnelle à la gravité des faits et à leurs antécédents éventuels.

Les sanctions sont :

- ☞ Une simple remarque ou une réparation des dommages causés.
- ☞ Une discussion ou un travail de réflexion écrit à réaliser.
- ☞ Des échanges entre les personnes concernées avec proposition de solutions.
- ☞ Un contrat de comportement avec l'élève.
- ☞ Un contrat de comportement avec l'élève et ses parents.

14. TENUE VESTIMENTAIRE

Votre enfant doit avoir une tenue correcte pour venir à l'école. Evitez les objets de valeur.

15. MATÉRIELS SCOLAIRES ET OBJETS TROUVÉS

Veillez à bien marquer le nom et la classe de votre enfant sur tous ses effets personnels pour faciliter leur identification. En cas d'échange ou d'oubli d'objets, merci de rapporter ceux qui ne lui appartiennent pas dès le lendemain. Les objets trouvés sont rangés dans l'armoire située dans le couloir principal de l'école.

16. RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE EN CAS DE DOMMAGE

L'école ne saurait être tenue responsable des dommages causés aux appareils dentaires ou aux lunettes lorsqu'ils ne sont pas portés.
Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux de valeur, de jeux ou d'effets personnels.

17. ACCIDENTS & ASSURANCE SCOLAIRE

En cas d'accident ou de malaise, les parents sont informés rapidement.
Il est important de fournir et mettre à jour les numéros de contact lors de l'inscription.
Les élèves bénéficient d'une assurance scolaire (Ethias) couvrant les accidents corporels, y compris sur le trajet domicile-école, mais pas les vols.
En cas d'urgence, les secours sont appelés et un membre du personnel accompagne l'enfant si nécessaire.
L'école, sans encadrement médical spécifique, agit selon son expérience.
Un document de déclaration d'accident vous sera délivré par le secrétariat. Il inclut un certificat médical à faire compléter par le médecin ayant soigné l'enfant. Ce document ainsi que les factures originales doivent être remis au secrétariat dans les 48 heures afin d'ouvrir un dossier auprès de l'assurance.

18. MALADIES ET MÉDICAMENTS

Maladies

Toute information médicale importante concernant votre enfant doit être communiquée par écrit à la direction ou à l'infirmière du PSE (conformément aux consignes partagées en début d'année).
En cas de maladie contagieuse, prévenez le secrétariat le plus rapidement possible et envoyez un certificat médical pour permettre au médecin scolaire de prendre les dispositions adéquates. L'enfant ne revient qu'après guérison complète.

Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans ordonnance médicale. Celle-ci doit préciser le nom du médicament, la posologie, la durée du traitement ainsi que les heures d'administration.

19. RÉSEAUX SOCIAUX



L'école souhaite rappeler avec bienveillance que, quels que soient les moyens de communication utilisés (messages écrits, site internet, blog, téléphone portable, réseaux sociaux, etc.), il est important de respecter certaines règles :

- Ne pas troubler l'ordre public, ni porter atteinte aux bonnes mœurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves.
- Ne pas nuire à la réputation, à la vie privée ou à l'image d'autrui, en évitant tout propos ou image diffamatoire, injurieux ou dénigrant.

Les parents restent responsables des contenus qu'ils partagent sur les réseaux sociaux. Pour préserver une bonne ambiance, merci de veiller à ce que vos messages ne portent pas atteinte à l'école, à son personnel, aux élèves ou à leurs familles.

Nous rappelons que les réseaux sociaux occupent une place importante dans le quotidien des enfants et des jeunes.
Toutefois, leur utilisation peut les exposer à différents risques, tel que le cyber harcèlement, les contenus inadaptés à leur âge ou encore une utilisation excessive des écrans.
Nous invitons les parents à rester vigilants en accompagnants leur enfant dans l'utilisation des outils numérique : en dialoguant avec lui, en fixant de règles claires, en contrôlant les paramètres de confidentialité, et en veillant au respect des âges minimum d'accès aux différentes plateformes.
Une utilisation responsable et encadrée contribue à la sécurité et au bien être de chacun.



TALON A REMETTRE AU TITULAIRE DE VOTRE ENFANT

Je soussigné(e), _____

Parent de l'élève : _____

Classe : _____ maternelle/primaire

Avoir pris connaissance de toutes les règles de vie de l'école.

Signature :